



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 3 mars 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès des financeurs : Etat, Département, Région..., chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les budgets primitifs 2026 sont présentés avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

1 - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre en 2026 à : 1 944 975.07 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions ou/et participations, des produits domaniaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les frais de fonctionnement des services (écoles, voiries, équipements sportifs...) les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES par Chapitre

11	Charges à caractère général	450 803.99 €
12	Charges de personnel et frais	661 500.00 €
14	Atténuations de produits	92 404.00 €
22	Dépenses imprévues	
23	Virement à la section	142 000.00 €
42	Opérations ordre transf. entre sections	52 201.00 €
65	Autres charges de gestion	485 976.30 €
66	Charges financières	56 749.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €
68	Dotations aux provisions	2 134.00 €
Total	DEPENSES	1 944 768.29 €

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie communale, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 : Charges de personnel : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : Il s'agit du reversement sur des fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et des fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section : Il retrace les opérations d'ordre entre section et notamment les dotations relatives aux amortissements des fonds de concours.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit : le contingent du service incendie, les contributions aux Syndicats intercommunaux, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, contrat d'association avec l'OGEC, les contributions eaux pluviales versées au budget assainissement.

Chapitre 66 - Charges financières : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 142 000 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT

RECETTES par Chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	467 756.29 €
13	Atténuations de charges	1 000.00 €
42	Opérations ordre transf. entre sections	
70	Prod. services, domaine, ventes	123 584.00 €
73	Impôts et taxes	186 378.00 €
731	Fiscalité locale	692 000.00 €
74	Dotations et participations	352 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	122 050.00
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques	
Total	RECETTES	1 944 768.29 €

Chapitre 013 : Atténuations de charges : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 42 : Opérations d'ordre entre section : Il retrace notamment les travaux en régie effectués par les agents communaux.

Chapitre 70 : Produits des services : Il concerne les produits des services et des ventes diverses.
Les recettes enregistrées dans ce chapitre sont les redevances pour le périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public, les remboursements effectués par le service assainissement, les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Il concerne les impôts et taxes ainsi que les droits de place.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Il comprend les différentes dotations et participation (DGF, Dotation de solidarité rurale, compensation des impôts locaux).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Il correspond aux remboursements de sinistres par les assurances.

c) La fiscalité

L'état 1259 relatif à la notification des bases d'imposition est non reçu à ce jour, ce qui entraîne un report du vote des taux des impôts locaux.

Pour mémoire en 2025, les taux étaient :

- Taxe Foncière Bâti 26.19 %
- Taxe Foncière Non Bâti 32.47 %
- Taxe Habitation 14.34 %.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (DGF : forfaitaire, « bourg centre » et dotation nationale de péréquation) non connues à ce jour, sont inscrites pour un montant prévisionnel de 270 000 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 1 330 195.67 € (reports antérieurs et restes à réaliser inclus) s'équilibrant ainsi en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES par Chapitre (RAR+BP 2026)

001	Solde exécution invest. reporté	118 202.10 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 958.57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	168 570.00 €
20	Immobilisations incorporelles	93 030.00 €
204	Subventions d'équipement versées	11 276.00 €
21	Immobilisations corporelles	229 231.00 €
23	Immobilisations en cours	681 928.00 €
Total	DEPENSES	1 330 195.67

INVESTISSEMENT

RECETTES par Chapitre (RAR+BP 2025)

001	Solde exécution invest. reporté	
021	Virement de la section de	142 000.00 €
024	Produits des cessions	244 000.00 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	52 201.00 €
041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations, fonds divers et réserves	429 185.67 €
13	Subventions d'investissement	412 809.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00 €
Total	RECETTES	1 330 195.67 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Programme Petites Villes de Demain : 184 234.00 €
- Aménagement accueil de Loisirs : 180 463.00 €
- Travaux voirie 2025 : 92 000.00 €
- Travaux réseau eaux pluviales : 339 000.00 €
- Restauration Pont de Baffy : 20 000 €...

d) Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée par le résultat de fonctionnement, le virement de la section d'investissement, le remboursement de la TVA, les subventions (Etat, Département, Région...), les fonds de concours, par l'emprunt.

e) Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2025	2 766 019.63	255 346.92	74 454.00	180 892.92	
2026	2 585 126.71	223 167.93	55 748.41	167 419.52	32 178.99
2027	2 417 707.19	212 248.50	52 303.06	159 945.44	10 919.43
2028	2 257 761.75	211 507.96	48 873.25	162 634.71	740.54
2029	2 095 127.04	210 784.90	45 370.94	165 393.96	743.08
2030	1 929 733.08	208 810.59	41 797.88	167 012.71	1 954.31
2031	1 762 720.37	199 102.55	38 254.56	160 847.99	9 708.04
2032	1 602 173.69	182 229.92	35 253.83	146 976.09	16 872.63
2033	1 454 896.29	159 112.11	32 604.62	126 507.49	23 117.81
2034	1 328 388.80	156 785.25	30 385.79	126 399.46	2 328.86
2035	1 201 999.34	146 383.77	28 165.74	118 218.03	10 401.48
2036	1 083 781.31	112 387.79	26 342.76	86 045.03	33 895.98
2037	1 048 344.66	104 018.39	24 871.45	79 146.94	8 369.40
2038	969 197.72	104 026.74	23 236.85	80 789.89	-8.35
2039	886 407.83	104 035.14	21 564.24	82 470.90	-8.40
2040	805 936.93	83 793.78	19 852.75	63 941.03	20 241.36
2041	741 995.90	83 802.27	18 364.60	65 437.67	-8.49
2042	676 558.23	83 810.68	16 839.00	66 971.68	-8.41
2043	609 586.55	68 960.24	15 372.25	53 587.99	14 850.44
2044	555 998.56	68 968.89	14 030.77	54 938.12	-8.65
2045	501 060.44	68 977.58	12 653.45	56 324.13	-8.69

Page1

Montants exprimés en euros

2 - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET CCAS

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES par Chapitre

011	Charges à caractère général	7 700.42 €
65	Autres charges de gestion	1 044.00 €
Total	DEPENSES	8 744.42 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES par Chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	3 044.42 €
70	Prod. services, domaine, ventes	200.00 €
74	Dotations et participations	5 500.00 €
Total	RECETTES	8 744.42 €

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES par Chapitre

27	Autres immobilisations financières	10 972.11 €
Total	DEPENSES	10 972.11 €

INVESTISSEMENT

RECETTES par Chapitre

001	Solde exécution invest. reporté	10 972.11 €
Total	RECETTES	10 972.11 €

Fait à SAINT GERMAIN LAVAL le 10 mars 2026.

Le Maire,

Jean Claude RAYMOND.

